



# COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS et OBLIGATIONS DES CLUBS

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

8 avenue Joffre

BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : [f francquembergue@yonne.fff.fr](mailto:f francquembergue@yonne.fff.fr)

PV37 St et Rég 4

PV téléphonique de la Commission Statuts et règlements et obligations des clubs du  
9 septembre 2025

Président : M. Sabatier Patrick

Présents : Messieurs Anastasio Alain, Trinquesse Jean-Louis.

Début de la réunion : 10 h 00

## Entente jeunes – saison 2025-2026

La commission prend note et valide les ententes jeunes suivantes :

Catégorie U7 :

- Sergines / St Sérotin

Catégorie U9 :

- Sergines / St Sérotin

Catégorie U11 :

- Sergines / St Sérotin

Catégorie U13 D3 :

- Coulanges / Vermenton
- Coulanges 2 / Vermenton 2
- Sergines / St Sérotin
- Sergines 2 / St Sérotin 2

Catégorie U15 D2 :

- Avallon 2 / ECN 2
- Coulanges / Courson / Vermenton
- Sergines / St Sérotin
- Mont St Sulpice / Varennes
- Diges Pourrain 2 / Toucy 2
- Monéteau / Gurgy
- Monéteau 2 / Gurgy 2

Catégorie U18 D2 :

- Toucy / Diges Pourrain / Saints / St Sauveur / Courson
- Sergines / St Sérotin

Catégorie U18 D1 :

- Toucy / Diges Pourrain / Saints / Courson



Fin de la réunion : 10 h 30.

Le Président  
Sabatier Patrick

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »*